

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 4 MAI 2023

N° 2023-191 ATELIER N° 30 - PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE BENÊTRE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC ALL CONCEPT

Nomenclature des actes : 3.3

Vu la délibération n° 2013-162 du 25 septembre 2013 fixant les redevances d'occupation précaire de la pépinière d'entreprises de Benêtre,

Vu la délibération n° 2015-138 du 3 juin 2015 modifiant la durée maximale du bail dérogatoire,

Vu la délibération n° 2015-293 du 16 décembre 2015 fixant le complément au barème des redevances d'occupation précaire de la pépinière d'entreprises de Benêtre,

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la convention signée le 12 avril 2022 entre la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et l'entreprise ALL CONCEPT,

La convention signée le 12 avril 2022 prévoyait la possibilité de renouveler la durée de la convention sur décision expresse de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

La Présidente décide de renouveler d'une année supplémentaire la convention d'occupation précaire.

La durée de la convention est renouvelée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2023.

À CHANTONNAY, le 04/05/2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 05/05/2023.